

## Orienter votre projet

### RGE - Reconnu Garant de l'Environnement

Pour être éligible au dispositif des primes travaux ESS, les travaux de rénovation doivent être réalisés par un professionnel qualifié RGE.

La qualification RGE vous **garantit** du niveau de **compétence**, tant sur l'expertise technique que sur les exigences réglementaires à respecter en matière de performance énergétique.

La réalisation des travaux par les professionnels RGE vous **permet** aussi de **solliciter un financement** par un éco-prêt à taux zéro. Cette règle s'applique également au Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique (CITE).

**RGE** Pour trouver un professionnel RGE correspondant à vos travaux près de chez vous, rendez-vous sur la page :

<http://www.renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

### ... L'Espace Info Energie : Prioriterre

Pour toute question concernant la réalisation de vos travaux, les économies d'énergie et le financement des travaux (crédit d'impôt, mesures fiscales...).

<http://www.infoenergie-auvergnerhonealpes.fr/>



## Pour plus d'informations, contactez...

### ... Energie et Services de Seyssel

Nos conseillers clientèle sont à votre disposition pour toute information concernant l'éligibilité de votre projet à la prime et son estimation.

[informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)

04.50.27.28.96.

### ... Le Ministère du développement durable

Pour suivre toutes les actualités dans le domaine du développement durable, de l'énergie, et des Certificats d'Economies d'Energie.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



## Les Primes Travaux ESS



*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*

Vous souhaitez engager des travaux pour faire des économies d'énergie ?

Isoler votre logement ou remplacer votre chauffage ?

Energie et Services de Seyssel s'engage à vos côtés.



Energie et Services de Seyssel

B.P. 5 - 32, rue de Savoie - 74 910 SEYSSSEL

Tél : 04 50 27 28 96 – Fax : 04 50 27 24 66

[www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com)

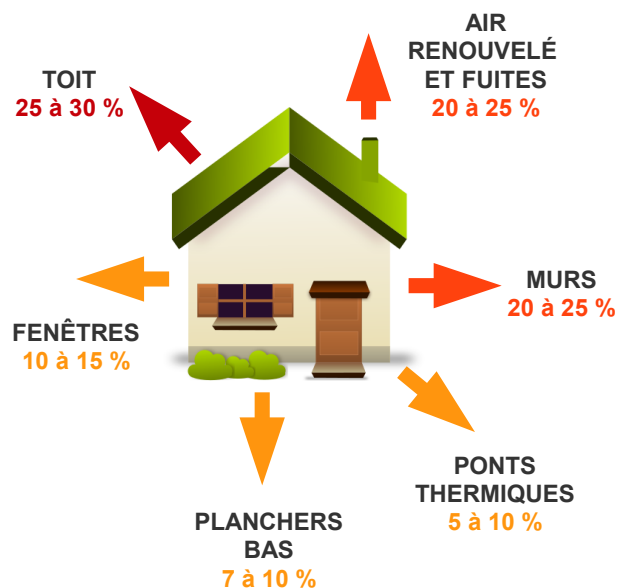
## Être à l'écoute de son logement

*Des dépenses énergétiques importantes, il est temps de faire un bilan de votre logement.*

Bien vivre dans son logement passe tout d'abord par une bonne isolation ainsi que des équipements de chauffage performants et adaptés.

### • Les déperditions énergétiques

Les déperditions énergétiques dans l'habitat peuvent être conséquentes. *Avec de simples travaux, faites rapidement des économies d'énergie !*



### • Bien choisir son système de chauffage

Remplacer un vieux équipement et bien choisir son système de chauffage est d'une importance capitale pour votre porte monnaie : pompe à chaleur, chaudière individuelle à haut rendement, chaudière bois, etc.

## Les primes travaux ESS

*Des travaux d'économies d'énergie en perspective ? Rencontrez-nous avant de lancer vos travaux !*

### • Les Primes Travaux ESS

ESS vous fait bénéficier d'une aide financière attractive pour faciliter la réalisation de votre projet, cette prime dépend des travaux que vous souhaitez réaliser.

Les travaux de rénovation que vous engagez doivent être réalisés par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Les travaux éligibles aux primes sont définis par le Ministère de l'Énergie et du Climat et font l'objet de fiches standardisées publiques.

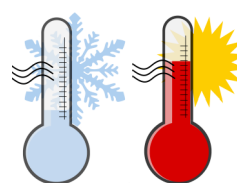
Ces travaux sont classés parmi les catégories suivantes :



VENTILATION



ISOLATION



CHAUFFAGE

*Allégez vos coûts de travaux grâce à la Prime Travaux ESS !*

Exemple de Prime Travaux proposé par ESS, si vous nous sollicitez avant de signer vos devis de rénovation thermique de votre maison, pour :

- le remplacement des fenêtres : de 100€ à 160€
- l'isolation des combles : de 205€ à 400€
- l'isolation du plancher : de 450€ à 750€

*Ces estimations non contractuelles sont basées sur un exemple de maison à 2 niveaux, d'une surface au sol de 80m<sup>2</sup> et sous réserve que les caractéristiques techniques des matériaux respectent les fiches standardisées.*

## Les étapes clés du projet

*Pour valider votre prime travaux, rien de plus simple ! Suivez les étapes décrites ci-dessous :*

Vous avez défini votre projet avec un professionnel qualifié RGE et êtes en possession de votre **devis**

Nous vérifions ensemble l'**éligibilité** de vos travaux et calculons le montant de la prime

Nous signons ensemble un **contrat d'engagement**

Vous pouvez alors débuter vos **travaux** en validant le devis

Vous venez de terminer vos travaux, **collectez les documents** demandés, et transmettez-les nous

Nous vérifions les documents transmis et vous versons la **prime**